



Colomiers, le 25 AOUT 2022

POLE EDUCATION LOISIRS EDUCATIFS ET  
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES  
Service Education Affaires Scolaires  
Affaire suivie par Corinne Telesforo  
Tél. : 05. 61. 15. 84. 90  
[PELEAPS.accueil@mairie-colomiers.fr](mailto:PELEAPS.accueil@mairie-colomiers.fr)

MADAME D'ARAUJO HELENE  
DIRECTRICE DE L'ECOLE MATERNELLE  
HELENE BOUCHER  
2 ALLEE DU CHATEAU D'EAU  
31770 COLOMIERS

N/Réf. : CCM/MIR/LM/CT

Objet : Attribution d'une ATSEM supplémentaire pour l'année scolaire 2022/2023

Madame la Directrice,

J'ai demandé à mes collaborateurs du service Education Affaires scolaires de réaliser une étude détaillée, par école, afin de repérer l'origine des disparités de réussite scolaire.

Cette dernière a été réalisée en croisant les facteurs sociaux, économiques et culturels, s'appuyant notamment sur l'indicateur de position sociale (IPS) partagé avec les services de l'Inspection de l'Education Nationale, les quotients familiaux (QF) et le périmètre d'affectation.

L'étude démontre que l'école maternelle Hélène Boucher, pour l'année scolaire 2022 – 2023, présente un profil similaire aux écoles inscrites en Quartier Politique de la Ville (QPV).

A ce titre, j'ai partagé avec Madame le Maire la pertinence de contractualiser, pour votre école, l'affectation de moyens humains identiques aux écoles maternelles Simone Veil-En Jacca, Jules Ferry et Jean Macé, à savoir, la mise à disposition d'autant d'ATSEM que de classes.

J'ai donc le plaisir de vous informer qu'une atsem contractuelle supplémentaire est attribuée à votre école pour l'année scolaire 2022/2023. Elle rejoindra ainsi l'équipe des 5 collaboratrices atsem.

Cependant, je tiens à vous préciser que cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation. Cette contractualisation est donc annuelle et révisable en fonction des indicateurs IPS et QF.

Par ailleurs, je vais demander aux responsables du service Education Affaires Scolaires de vous recevoir prochainement afin de vous présenter les modalités d'application et de mise en œuvre de cette décision.

.../...



Tout comme vous, l'éducation est un enjeu prioritaire pour Madame le Maire et l'équipe municipale. C'est pourquoi, j'ai à cœur que les moyens mis à disposition par la collectivité favorisent l'égalité des chances et la réussite de tous les enfants par le soutien des équipes des personnels de l'Education Nationale et de la Ville.

En vous souhaitant une très belle rentrée scolaire, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations.

**LE MAIRE,  
P/LE MAIRE,  
L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE,**



**Catherine CLOUSCARD-MARTINATO**

Déléguée à l'Education, à la parentalité  
et à l'accueil de loisirs éducatifs

Copies à :

*Monsieur Moreau, représentant élu des parents d'élèves API,*

*Monsieur Ratnayake, représentant élu des parents d'élèves « Tous avec Hélène ».*